

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit février, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- afférents au conseil : 23
- en exercice : 23
- qui ont pris part à la délibération : 20

M. Michel ROURRE	Mme Christelle ABATE	Mme Carole LAURENT
Mme Noëlla ROMMEL	Mme Rosine CARILLO	Mme Alexandrine MEYNAUD
Mme Chantal MOCZADLO	TRAMIER	M. Jean-Pierre PASCAUD
M. Alain MARCELIN	M. Pierre GAC	Mme Geneviève SIAUD
Mme Magali LORA	M. Jérémie JEAN	M. Franck VALLON

Ont donné pouvoir : M. Henri ANDRIEUX LOUER à Monsieur le Maire - Mme Isabelle BRUYNEEL à Mme Noëlla ROMMEL - Mme Petya MARINOVA à Mme Carole LAURENT - M. Edouard SCHMID à M. Franck VALLON - Mme Sandrine SAEZ à Mme Geneviève SIAUD

Absents : M. Christian MANCIP, M. Sébastien Aristide BOULE, M. Gilles MANCEL

Date de convocation : 11 février 2022      Secrétaire de séance : Mme Noëlla ROMMEL

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2021

**Le procès-verbal est soumis à l'approbation du conseil municipal**

POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	0

2. DECISIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur le Maire

N°	Date	Pôle	Objet	Convention de mise à disposition gratuite – guide communal
			Prestataire	C.G.E.O (G.E.M.F./C.G.E.O.)
205	22/11/2021	CCAVL	Montant	A titre gracieux
			Durée	6 ans
N°	Date	Pôle	Objet	Loyer presbytère au 01/01/2022
			Prestataire	///
206	26/11/2021	PAG	Montant	833.86 € Annuel
			Durée	1 an
N°	Date	Pôle	Objet	Loyer site du Blanchissage au 01/10/2021
			Prestataire	///
207			Montant	403.66 € Annuel
			Durée	1 an
N°	Date	Pôle	Objet	Assurance responsabilité civile – Atteinte aux systèmes et aux données personnelles
			Prestataire	Baley Solutions International Limited

208	26/11/2021	DGS	Montant	1 052.61€
			Durée	1 an

N°	Date	Pôle	Objet	Opération façades 2022-2023
			Prestataire	Solih 84
209	26/11/2021	PAEE	Montant	10 974.00 €
			Durée	1 an

N°	Date	Pôle	Objet	Point information amélioration de l'habitat - années 2022-2023
			Prestataire	Solih 84
210	26/11/2021	PAEE	Montant	6 500.00 €
			Durée	1 an

N°	Date	Pôle	Objet	Règlement frais et honoraires d'avocat - affaire commune/spam - mémoire
			Prestataire	Gil-fourrier et Cros
238	29/11/2021	DGS	Montant	816.00 €
			Durée	///

N°	Date	Pôle	Objet	Règlement frais et honoraires d'avocat - affaire commune/spam - délibération
			Prestataire	Gil-fourrier et Cros
239	29/11/2021	DGS	Montant	612.00 €
			Durée	///

N°	Date	Pôle	Objet	Déclaration d'intention d'aliéner - AP 132 /133
			Prestataire	//
240			Montant	//
			Durée	//

N°	Date	Pôle	Objet	Révision des baux ruraux au 01 octobre 201 - Mme cormier
			Prestataire	///
241	03-12-2021	PAG	Montant	23.04€
			Durée	1 an

N°	Date	Pôle	Objet	Loyer de l'étude notariale au 01 janvier 2022
			Prestataire	///
242	03/12/2021	PAG	Montant	944.60€
			Durée	1 an

N°	Date	Pôle	Objet	Spectacle de noël - 10 décembre 2021
			Prestataire	M. Paul Cluzel
243	06/12/2021	PEJ	Montant	750.00 €
			Durée	///

N°	Date	Pôle	Objet	Convention de partenariat avec le clic du haut Vaucluse - ateliers informatiques 2021
			Prestataire	CLIC
244	07/12/2021	PS	Montant	1 440.00 € - janvier à juin 2021 960.00 € - septembre à décembre 2021
			Durée	1 an

N°	Date	Pôle	Objet	Création d'une maison médicale et pole solidarité - diagnostic amiante
			Prestataire	Apave
245	10/12/2021	PAG	Montant	1698.00 €
			Durée	///

N°	Date	Pôle	Objet	Déclaration d'intention d'aliéner – AP 132 et 133
			Prestataire	//
1	21/01/2022	PAEE	Montant	//
			Durée	//
N°	Date	Pôle	Objet	Réalisation de plans du bâtiment mairie
			Prestataire	C2A
2	27/01/2022	PAEE	Montant	7440.00 € HT
			Durée	//
N°	Date	Pôle	Objet	Révision des baux ruraux au 01 octobre 2021 – M. Eyre
			Prestataire	//
3	27/01/2022	PAG	Montant	50.36€
			Durée	1 an
N°	Date	Pôle	Objet	Mission assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision générale du PLU
			Prestataire	Altéromo
4	27/01/2022	PAEE	Montant	4999.60 € HT
			Durée	//
N°	Date	Pôle	Objet	Mise en œuvre de zone socle numérique
			Prestataire	Open Digital Education SAS
5	27/01/2022	PEJ	Montant	1200 € HT
			Durée	3 ans
N°	Date	Pôle	Objet	Déclaration d'intention d'aliéner – AP 238 et 831
			Prestataire	//
6	28/01/2022	PAEE	Montant	//
			Durée	//
N°	Date	Pôle	Objet	Déclaration d'intention d'aliéner – AR 901
			Prestataire	//
7	28/01/2022	PAEE	Montant	//
			Durée	//
N°	Date	Pôle	Objet	Déclaration d'intention d'aliéner – AR 945
			Prestataire	//
8	28/01/2022	PAEE	Montant	//
			Durée	//
N°	Date	Pôle	Objet	Déclaration d'intention d'aliéner – AV 16 et 403
			Prestataire	//
9	28/01/2022	PAEE	Montant	//
			Durée	//
N°	Date	Pôle	Objet	Déclaration d'intention d'aliéner – AP 315
			Prestataire	//
10	28/01/2022	PAEE	Montant	//
			Durée	//
N°	Date	Pôle	Objet	Déclaration d'intention d'aliéner – AP 517
			Prestataire	//
11	28/01/2022	PAEE	Montant	//
			Durée	//

N°	Date	Pôle	Objet	Déclaration d'intention d'aliéner – AP 987
			Prestataire	//
12	28/01/2022	PAEE	Montant	//
			Durée	//
N°	Date	Pôle	Objet	Déclaration d'intention d'aliéner – AP 267
			Prestataire	//
13	28/01/2022	PAEE	Montant	//
			Durée	//
N°	Date	Pôle	Objet	Déclaration d'intention d'aliéner – AM 562 et 576
			Prestataire	//
14	28/01/2022	PAEE	Montant	//
			Durée	//
N°	Date	Pôle	Objet	Travaux de rénovation énergétique -Demande de subvention auprès de l'état – DSIL 2022
			Prestataire	Préfecture de Vaucluse
15	28/01/2022	PAG	Montant	89 165.88 €
			Durée	//
N°	Date	Pôle	Objet	Travaux d'aménagement de la route de Beaumont du Ventoux – Demande de subvention auprès de l'état – DETR 2022
			Prestataire	Préfecture de Vaucluse
16	28/01/2022	PAG	Montant	77 092.05 €
			Durée	//

Monsieur Christian MANCIP arrive et le conseil municipal est composé comme suit :

Nombre de membres :

- afférents au conseil : 23
- en exercice : 23
- qui ont pris part à la délibération : 21

M. Michel ROURRE  
Mme Noëlla ROMMEL  
M. Christian MANCIP  
Mme Chantal MOCZADLO  
M. Alain MARCELIN  
Mme Magali LORA

Mme Christelle ABATE  
Mme Rosine CARILLO  
TRAMIER  
M. Pierre GAC  
M. Jérémie JEAN  
Mme Carole LAURENT

Mme Alexandrine MEYNAUD  
M. Jean-Pierre PASCAUD  
Mme Geneviève SIAUD  
M. Franck VALLON

Ont donné pouvoir :

- M. Henri ANDRIEUX LOUER à Monsieur le Maire
- Mme Isabelle BRUYNEEL à Mme Noëlla ROMMEL
- Mme Petya MARINOVA à Mme Carole LAURENT
- M. Edouard SCHMID à M. Franck VALLON
- Mme Sandrine SAEZ à Mme Geneviève SIAUD

Absents : M. Sébastien Aristide BOULE, M. Gilles MANCEL

### 3.1. **Convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la** Banque des Territoires au programme Petites Villes de Demain

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les trois communes de Mazan, Aubignan et Malaucène, lauréates du dispositif « Petites Villes de Demain » ont signé la convention d'adhésion au programme le 4 juin 2021 avec l'Etat.

La CoVe, également signataire de cette convention, accompagne les communes et coordonne le programme sur son territoire.

La commune de Malaucène, aux côtés des communes d'Aubignan et Mazan, peut bénéficier d'une offre de services et d'expertises issus de différents partenaires institutionnels ainsi que de financements ciblés pour des projets locaux ou la structuration plus ample de leur projet de territoire.

C'est dans ce contexte de soutien aux projets des collectivités que le Conseil départemental de Vaucluse approuvé en Décembre 2020 la mise en place d'un partenariat avec la Banque Des Territoires (en charge des fonds alloués par l'Etat pour le dispositif) pour le co-financement d'études d'ingénierie dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ».

Cet accompagnement du Département s'effectue notamment grâce à la plateforme en cours de développement « Vaucluse Ingénierie », outil d'aide aux projets d'aménagements et de développement des collectivités.

Le Département de Vaucluse participe à la gestion des fonds alloués aux « Petites villes de demain » (85 000 euros par territoire coordonné) et a fait évoluer son dispositif d'Aide à la Structuration de Projets de Territoires (ASTP) pour lui permettre de passer sa participation financière à 10% des frais liés aux études (plafond de 5 000 euros).

Par délibération n°2021-33 du 26 mars 2021, le Département de Vaucluse a approuvé le modèle de convention de partenariat avec les territoires « Petites Villes de Demain », dont Malaucène fait partie. Cette convention, d'une durée de 24 mois à compter sa signature, permet de formaliser l'engagement du Département dans le cofinancement d'études et d'ingénierie sur le territoire de projet, communautaire et/ou communal.

En fonction de son état d'avancement, cette convention pourra être prolongée de 6 mois maximum, d'un commun accord entre les parties, par voie d'avenant.

**Avec l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le vendredi 28 janvier 2022, le conseil municipal est sollicité afin d'approuver la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque Des Territoires à conclure conjointement entre les communes de Mazan, Aubignan, la CoVe et le Département de Vaucluse.**

POUR	21
CONTRE	0

### **3.2 SPL Ventoux : convention de mise à disposition du local pour le bureau d'information touristique**

Rapporteur : Monsieur Michel ROURRE

Depuis 2017, la CoVe exerce la compétence développement touristique et c'est à ce titre qu'une SPL a été créée et celui-ci a en charge la gestion de l'office de tourisme Ventoux Provence.

Dans chaque commune où existait un office du tourisme a été créé un BIT (bureau d'information touristique) sorte d'antenne de l'office du tourisme intercommunal afin d'assurer l'accueil et l'information des touristes.

La commune de MALAUCENE depuis 2017 a par voie de convention mis à disposition gratuite un local à la SPL afin d'abriter le BIT de MALAUCENE. Celui-ci est situé dans les bâtiments de la Mairie (environ 50m<sup>2</sup>).

Concernant les charges :

- La SPL prend à sa charge les abonnements téléphoniques, internet, eau et électricité et assure le petit entretien courant
- La commune assure tous les travaux de réparation et met à disposition un local aux normes d'accessibilité, de sécurité et de salubrité liées à une mission d'accueil du public et de salariés

**Avec l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le vendredi 28 janvier 2022, le conseil municipal est sollicité afin d'approuver la convention de mise à disposition gratuite d'un local pour la SPL Ventoux Provence.**

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

## 4. AMENAGEMENT ESPACE ENVIRONNEMENT

### **4.1 Approbation d'un règlement de mise à disposition de missions d'appui de l'AURAV entre la CoVe et la commune de Malaucène**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération de son conseil communautaire du 13 décembre 2021, la CoVe a approuvé l'adhésion à l'AURAV considérant que les missions confiées contribuent à l'aménagement et au développement du territoire de la CoVe. Dans le cadre de cette adhésion, un programme partenarial de travail est entériné via une convention-cadre avec l'AURAV déterminant les enjeux prioritaires à traiter, ainsi que le montant de la subvention allouée à l'Agence.

Pour 2022, la CoVe propose de prioriser l'activité partenariale pour les 3 communes Petites Villes de Demain afin de les accompagner pour :

- **Etablir une stratégie d'aménagement autour du stationnement** et des mobilités actives, pour les communes de Malaucène et Mazan,
- Accompagner la transition écologique du territoire par la lutte contre les îlots de chaleur urbains et de réintroduction de nature en ville, pour les communes de Malaucène et Mazan,
- Approfondir les scénarios de revitalisation du centre-bourg établis en 2020 par une étude de faisabilité urbaine et paysagère, pour la commune de Mazan, sur le secteur dit des « Berges de l'Auzon ».

Ces missions feront l'objet d'une demande de soutien auprès du Département de Vaucluse et de la Banque des Territoires, financeurs du programme Petites Villes de Demain.

Enfin, dans le cadre de l'article L. 5211-4-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin de permettre une mise en commun de moyens, la CoVe partagera les missions confiées à l'AURAV avec ses communes membres.

Les modalités de fonctionnement et de prise en charge financière entre la CoVe et ces communes sont régies par un règlement de mise à disposition.

Dans ce cadre, le projet de règlement ci-annexé fait état d'une refacturation à la livraison des dites missions, déduites de l'ensemble des subventions qu'aura perçues la CoVe.

**Avec l'avis favorable de la commission** aménagement espace réunie le 01 février 2022, le conseil municipal est sollicité afin **d'approuver le projet de règlement de mise à disposition des missions d'appui auprès de l'AURAV entre la CoVe et la commune de Malaucène.**

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Mme Geneviève SIAUD remarque qu'il y a un équilibre entre les trois communes concernées : Aubignan, Malaucène et Mazan mais il est dommage qu'il n'y ait pas une étude de revitalisation sur le centre Bourg pour Malaucène.

M. le Maire répond que cela fera l'objet d'une autre étude qui sera confiée à un autre organisme que l'AURAV.

#### 4.2Création **d'un comité communal feux de forêts**

Rapporteur : Monsieur Alain MARCELIN

Afin de renforcer la prévention feux de forêt dans la commune, Il est proposé aux **conseillers municipaux présents la création d'un comité communal feux de forêts** qui serait présidé par Monsieur le Maire et composé de bénévoles animés par la volonté de protéger le patrimoine environnemental de la Commune.

Les membres du comité auront pour principales missions :

- la surveillance des massifs forestiers,
- **l'information et la sensibilisation du public,**
- la détection précoce des départs de feux
- **l'aide aux pompiers en cas de sinistre (sur demande expresse du SDIS)**

Il est à préciser que la Commune de MALAUCENE adhère déjà à l'association départementale des comités communaux feux de forêts (ADCCFF84) qui fédère l'ensemble des comités feux de forêts dans le Vaucluse et qui a pour principale mission l'animation et la formation des bénévoles des comités par l'organisation de stages et par la mise à disposition de moyens techniques.

**Le conseil municipal est appelé à émettre un avis quant à la création d'un comité communal feux de forêts sur le territoire de MALAUCENE.**

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

## 5. INFORMATIONS DIVERSES

### 5.1 Commissions de la CoVe

27/01/2022	Michel ROURRE	Commission finances	<p>Autorisations de programme</p> <p>Budgets annexes CoVe eau et assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tarifs 2022 budgets annexes Sarrians (maintien des tarifs communaux)</li> <li>• Tarifs 2022 budgets annexes Caromb (maintien des tarifs communaux)</li> <li>• Transfert à la CoVe des résultats de clôture d'investissement 2021 (budgets annexes communaux eau et assainissement)</li> <li>• Fixation des durées d'amortissement</li> <li>• Demande d'avis de la CCSPL pour la création d'une régie sans personnalité morale et avec autonomie financière Eau et assainissement Sarrians, et d'une régie sans personnalité morale et avec autonomie financière Eau et assainissement Caromb</li> </ul> <p>Produit de taxe gemapi 2022</p> <p>Taux de taxes foncières 2022</p> <p>Taux de CFE 2022</p> <p>Taux de Teom 2022</p> <p>Attribution de compensation prévisionnelle 2022</p> <p>Budget primitif 2022 : budget principal et 13 budgets annexes</p>
------------	---------------	---------------------	--

### 5.2 Syndicats

13 01 22	Henri ANDRIEUX	SEV	<p>Compte rendu du comité syndical du 12/10/2021</p> <p>Débat d'orientation budgétaire 2022</p> <p>Modification de la tarification du réseau Vauclus'elec</p> <p>Renouvellement du marché fourniture, entretien et exploitation de bornes IRVE : modalité de mise en œuvre ; groupement de commandes avec la COVE, marché IRVE</p> <p>Décisions prises dans le cadre de la délégation du comité syndical au Président, article L 5211-10 du CGCT</p> <p>Information sur le Schéma directeur IRVE et sur l'obligation des transferts de la compétence</p>
27 01 22	Christian MANCIP	SMOP	<p>Validation du compte-rendu du comité syndical du 01 12 2021</p>

			<p>Examen du projet de règlement intérieur encadrant l'équipe salariée</p> <p>Répartition des participations financières des EPCI bénéficiaires des études du système d'endiguement de classe B</p> <p>Convention d'appui à l'implantation de repères de crue</p> <p>Sécurisation et adaptation écologique des franchissements routiers du Lauzon</p> <p>Aménagement de la Seille – Commune de Bédarrides</p> <p>Examen du programme d'action annuel 2022 et définition du bénéfice (global/local)</p> <p>Débat d'orientation budgétaire</p>
--	--	--	--

### 5.3 Commissions communales

17 01 22	Christelle ABATTE	ANIMATION VIE LOCALE	<p>Motion de soutien RFM/Virgin Radio</p> <p>Projet de règlement d'utilisation de la piste en terre (Pumptrack)</p> <p>Projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• course d'orientation</li> <li>• parcours découverte du village</li> </ul> <p>Blanchissage : besoins en investissement et priorités 2022</p>
	Chantal MOCZADLO	CULTURE ET PATRIMOINE	<p>Adhésion de la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* au forum d'oc,</li> <li>* à l'association élus et citoyens pour le patrimoine Vauclusien</li> </ul> <p>Projet de parcours de découverte patrimonial du village</p> <p>Projets 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Théâtre (TRAC)</li> <li>* Chœurs Lauréats (chorale)</li> <li>* Chantier APARE 2022.</li> </ul> <p>Demande de participation à la Commune de Beaumont-du-Ventoux au fonctionnement de la médiathèque</p>
18 01 22	Michel ROURRE	MOYENS GENERAUX	<p>Petites Villes de Demain : Convention d'ingénierie avec la Banque des Territoires et le Département du Vaucluse</p> <p>SPL Ventoux : convention de mise à disposition du local pour le bureau d'information touristique</p> <p>Présentation résultats 2021</p> <p>Projet budget 2022 : contexte /orientations</p> <p>Informations sur les demandes de financement 2022 et les subventions obtenues en 2021</p> <p>Point ressources humaines (reporté à la prochaine commission)</p> <p>Informations CoVe</p> <p>Décisions</p>
01 02 22	Monsieur le Maire	MIXTE AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	<p><u>Environnement/Aménagement</u></p> <p>Approbation d'un règlement de mise à disposition de missions d'appui de l'AURAV entre la CoVe et la commune de Malaucène</p> <p>Déclarations d'intention d'aliéner</p> <p>Autorisations droits du sol</p> <p>Renouvellement convention service commune IADS</p> <p>Avancement sur le projet d'élargissement de la route d'Entrevon Ouest (acquisitions foncières)</p> <p>Point dossier 20 000 arbres en Vaucluse</p>

			Point sur projets photovoltaïques : halle couverte, courts de tennis Point sur travaux réseaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- avenue Pétrarque,</li> <li>- projet maison médicale pôle solidarité</li> <li>- Grand 'Rue</li> </ul> <u>Cadre de vie</u> Gestion des déchets (point sur service intercommunal et taxe enlèvement déchets) Point sur programme voirie 2021 (travaux réalisés) Programme voirie 2022 : <b>Projet travaux d'aménagement</b> et de mise en sécurité Route de Beaumont Gestion du cimetière : Projet colombarium (budget 2022)
	Noëlla ROMMEL	SOLIDARITE	Comité départemental d'accès aux droits <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande de subvention 2022</li> <li>• Approbation du projet de convention</li> </ul>
	Monsieur le Maire	EDUCATION JEUNESSE	Convention de partenariat et accord de responsabilité conjointe (mise en place d'un Espace Numérique de Travail) entre les services de l'Education nationale et la mairie.

M. Michel ROURRE précise que lors de la commission finances à la CoVe, aucune hausse de taux n'a été votée exceptée le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Questions diverses :

M. Pierre GAC demande à qui Monsieur le Maire donne son parrainage pour les prochaines élections présidentielles.

M. le Maire répond qu'il ne parrainera personne

M. Pierre GAC propose que M. le Maire donne la possibilité aux Malaucéniens de donner leur avis en les consultant sur le sujet, comme le font d'autres Maires

Monsieur le Maire ne souhaite pas afficher une étiquette particulière.

M. Pierre GAC fait une remarque sur la communication liée aux élections

M. le Maire estime qu'une communication sur les réseaux a été réalisée et qu'il y a pas mal d'inscriptions

M. Pierre GAC propose de mettre un stand sur le marché le mercredi matin

M. le Maire n'est pas favorable à cette proposition, tous les administrés sont au courant des prochaines échéances électorales et connaissent la date limite pour les inscriptions. Un rappel sera fait.

M. Pierre GAC propose de rappeler aux personnes de vérifier leurs inscriptions car sans inscription, elles ne sont pas comptées comme abstention.

M. Pierre GAC demande quand l'éclairage public sera éteint la nuit.

M. le Maire répond qu'il est en attente des devis pour l'installation d'horloges sur les candélabres.

La séance est levée à 19:12.